



Le mot du Préfet

Par leur engagement au service de nos concitoyens, leurs missions de secours, les sapeurs-pompiers constituent une véritable référence de courage et de responsabilité, en réponse à tous ceux qui s'interrogent encore sur le sens des valeurs et du civisme.

Les professionnels ne seront pas oubliés : un nouveau congé pour difficultés opérationnelles est proposé, l'actuel dispositif étant devenu incompatible avec la réforme des systèmes de retraites. Enfin, les modalités de mutation d'un département à l'autre seront simplifiées.

Le projet de loi relatif à la sécurité civile, soumis au Parlement au printemps 2004, traitera de la nécessaire modernisation des plans de secours et d'urgence et instituera un conseil national de la sécurité civile. Ce conseil, placé auprès du ministre de l'Intérieur, sera avant tout un lieu d'échange et d'actualisation des connaissances sur les risques, et mènera des réflexions communes à l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, qu'ils soient chercheurs ou hommes de terrain. A noter enfin que l'effort en matière d'équipement engagé en 2003 se poursuivra en 2004.

Cette année 2003 a été à nouveau l'occasion pour les sapeurs-pompiers du département de montrer à nos concitoyens le courage et le dévouement dont ils font preuve au quotidien.

Grâce à votre travail acharné, souvent au péril de vos vies, vous avez permis de conserver une partie des collections du château de Lunéville, évité la destruction de la basilique

de Sion, deux fleurons du patrimoine de la Lorraine, et vous avez sauvé de nombreuses vies dans notre département en participant à la protection de la population.

Tout au long de l'année, au cours des différentes crises et exercices où je me suis rendu comme directeur des opérations de secours, j'ai pu apprécier à quel point vous saviez faire face aux situations les plus critiques, et démontrer au quotidien un comportement exemplaire. Soyez en chaleureusement remerciés.

Je tiens à vous assurer de ma confiance et de mon soutien dans votre activité ; que vos familles soient aussi à l'honneur, elles qui supportent souvent durement les contraintes imposées par votre engagement au service de nos concitoyens.

À tous, j'adresse mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour cette année 2004.

Jean-François CORDET,
Préfet de Meurthe-et-Moselle

C'est au mérite du Colonel Modéré et de toutes ses équipes composées de sapeurs-pompiers professionnels, de sapeurs-pompiers volontaires et de personnels civils.

Ils ont droit à notre reconnaissance et à la certitude que nous serons toujours auprès d'eux pour accomplir avec la même foi et la même détermination, notre tâche qui est de leur donner les moyens d'exercer la leur dans les meilleures conditions possibles.

Le Président du CASDIS

Heureusement, la gestion du SDIS de Meurthe-et-Moselle est très rigoureuse, ses performances le classent dans le peloton de tête national.

Sommaire

■ Pont-à-Mousson

Feu de maison page 4 • 5



■ Sion

Incendie sur la colline inspirée pages 6 à 8



■ Feux de forêts

En renfort dans l'Hérault pages 8 • 9



■ Le point sur la FMA

au SDIS54 pages 10 à 13



■ La médecine d'aptitude

et les sapeurs-pompiers pages 14 • 15



■ Les infirmiers

sapeurs-pompiers pages 16 • 17



■ Le VSAV

remplace le VSAB pages 18 • 19



■ FPTSR :

la 3^{ème} génération en service pages 20 à 21



■ CPU Quevillères

Un centre tourné vers l'avenir ... pages 22 • 23



■ L'ascension

de la Tour Eiffel pages 24 • 25



■ Le CS Badonviller

fête ses 150 ans pages 25 • 26



Le mot du Directeur

De la nécessaire évolution du service !

Le secours aux populations et aux biens, à l'instar de toutes les autres politiques publiques, se doit d'évoluer afin de prendre en compte les nouveaux risques et d'utiliser au mieux les ressources humaines et techniques disponibles.

Il est donc aujourd'hui indispensable de passer d'un fonctionnement clos, fermé et rigide, à un mode d'organisation ouvert et flexible.

La départementalisation pourtant redoutée lors de sa mise en œuvre, s'est rapidement révélée tant sur le plan local que national, comme une avancée considérable, jetant les bases d'une organisation renouvelée.

Ce socle aujourd'hui approprié, il convient de poursuivre les évolutions. C'est ainsi qu'en s'appuyant sur le SDACR - véritable projet de service - il a pu être mené localement depuis 1999, une politique forte d'augmentation des effectifs professionnels et une plus grande qualification du volontariat, mais aussi une modernisation et une rationalisation des moyens matériels.

Sur le plan humain, essentielle richesse du service, une réorganisation profonde de la formation a été réalisée en insistant sur le maintien des acquis, gage d'efficacité du service et de sécurité pour le personnel.

L'évaluation permanente des capacités individuelles et collectives du dispositif a été progressivement intégrée dans les activités de l'organisation.

Enfin, un contrôle de gestion a été initié ces derniers trimestres et peu à peu tous les aspects du service feront l'objet de cette technique avec toute la transparence nécessaire pour que chacun puisse se situer.

Parallèlement, à partir de l'expérience menée avec profit par le CSP de Toul pour la certification ISO 9001, un développement de ce processus sera entrepris progressivement dans les unités territoriales et au sein de la direction départementale, en évitant toutefois de générer "une usine à gaz" contre-productive.

Tels sont les objectifs que se propose de mettre en œuvre dans les prochaines années le SDIS de Meurthe-et-Moselle. C'est dans cet esprit que s'annonce 2004, année pour laquelle je forme à votre intention, des vœux très chaleureux d'accomplissement.

Colonel MODÉRÉ
Directeur Départemental
des Services d'Incendie et de Secours
de Meurthe-et-Moselle



LE MAGAZINE "LA LIAISON" EST ÉDITÉ PAR :

le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de Meurthe-et-Moselle ■ Directeur de la Publication : G. Royer ■ Responsable du magazine : Colonel Modéré ■ Conception/réalisation : agence Damned ! Nancy ■ Tél. : 03 83 28 94 32 ■ Crédit Photographique : P. Friang (ER) : page 5 ■ A. Marchi (ER) : pages 6, 7, 24 et 25 ■ D. Arnould (CG 54) : page 8 ■ S. Brinsi (Espace Photo) : pages 18, 19, 20 et 21 ■ C. Villemintot (SDIS 54) : pages 9, 22, 23, 25 et 26 ■ SDIS 54 ■ Impression : Utim ■ Dépôt Légal 1415